



Pour en savoir davantage

Adressez-vous à votre médecin de famille, au Centre de consultation médicale ou encore au Service d'Hygiène et de Santé publique de l'AUSL de votre domicile.

Adressez-vous au Service régional de Santé en composant le numéro vert gratuit ci-dessous.

Numero Verde
800 033033

accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30
et le samedi de 8h30 à 13h30
ou visitez le portail
du Service régional de Santé

www.saluter.it



stampa: tipografia Bertani - maggio 2007 - grafica: Tracce

LA RUBÉOLE POURQUOI RISQUER ?

La vaccination protège la vie de votre futur bébé.



Campagne de vaccination gratuite destinée à toutes les femmes en âge de procréer afin d'éviter la contamination de la femme enceinte par la rubéole.

LA RÉGION ÉMILIE-ROMAGNE PARTICIPE À LA CAMPAGNE DE VACCINATION ORGANISÉE PAR L'OMS RÉGION EUROPÉENNE
ET DESTINÉE À TOUTES LES FEMMES EN ÂGE DE PROCRÉER AFIN D'ÉLIMINER LA RUBÉOLE CONGÉNITALE D'ICI L'ANNÉE 2010.

En quoi consiste la rubéole et que peut-elle provoquer ?

La rubéole est une maladie infectieuse provoquée par un virus. Elle se manifeste généralement par des symptômes légers (fièvre modérée, gonflement des ganglions au niveau du cou, éruption cutanée sous forme de petites taches de couleur rose) et présente une évolution bénigne sans conséquence grave pour la santé. Mais si la maladie est contractée en cours de grossesse par une future maman non vaccinée ou qui n'a jamais eu la maladie auparavant, le risque est grand de voir le virus passer la barrière placentaire et infecter le fœtus en provoquant de graves complications : avortement spontané ou encore malformations graves du fœtus qu'elles soient cardiaques, oculaires ou auditives (on parle de rubéole congénitale).

Le risque d'infection du fœtus et les conséquences éventuelles de la maladie dépendent étroitement du moment à partir duquel la femme enceinte est

infectée. Si celle-ci contracte la rubéole au cours des 10 premières semaines de sa grossesse, le risque que le fœtus puisse avoir des malformations est particulièrement élevé (de 85 à 90%), il se réduit à 30% si l'infection survient de la 11^{ème} à la 16^{ème} semaine et est quasiment nul ensuite.

Sauf cas rarissimes, le contact éventuel entre le virus et la femme enceinte qui a déjà eu par le passé la rubéole ou qui est vaccinée ne comporte aucun risque pour le fœtus.

Des analyses du sang permettent de vérifier si une personne a déjà contracté la maladie dans sa vie.

Complications dont le fœtus peut être l'objet en raison de la rubéole contractée en début de grossesse :

avortement spontané
malformations aux yeux ou aux oreilles
troubles cardiaques
lésions cérébrales
lésions au foie et à la rate
anomalies osseuses



Pour éviter le virus de la rubéole durant la grossesse

Les femmes en âge de procréer doivent savoir si elles ont été vaccinées ou encore si elles ont contracté la rubéole auparavant, autrement dit si elles sont immunisées ou non contre cette maladie. Si elles ne le sont pas, la vaccination, unique mesure de prévention, est vivement conseillée.

Chaque femme enceinte subit des examens permettant de vérifier si elle est immunisée ou non contre le virus de la rubéole. Dans la négative, le vaccin doit être administré tout de suite après l'accouchement afin de protéger les futurs fœtus de la rubéole congénitale.

La vaccination est contre-indiquée durant la grossesse.

Les femmes en âge de procréer (âgées de 15 à 44 ans) doivent éviter de rester enceintes au cours du mois qui suit la vaccination.

La vaccination

Le vaccin est à base de virus vivants, atténués et incapables de provoquer la rubéole mais capables néanmoins de stimuler la production d'anticorps agissant efficacement contre l'infection.

Habituellement, le vaccin contre la rubéole est administré en une seule injection avec ceux contre la rougeole et les oreillons (vaccin dénommé ROR ou encore Trivalent). Pour plus de 90% des femmes vaccinées, une seule administration du vaccin suffit à garantir une protection à longue durée contre la rubéole.

Qui a déjà contracté l'une des trois maladies dans sa vie peut recevoir le vaccin sans aucun problème particulier.

Le vaccin est bien toléré et, dans la plupart des cas, il ne provoque aucune réaction. Les légers désagréments possibles que la vaccination peut entraîner sont la fièvre, une irritation cutanée, un gonflement des ganglions du cou ou, plus rarement, l'apparition de douleurs au niveau des articulations de une à trois semaines après la vaccination. Encore plus exceptionnelle est la diminution du nombre de plaquettes sanguines (thrombocytopénie) dans les deux mois qui suivent la vaccination.

En tout état de cause, ces réactions éventuelles sont de nature passagère.

Comme pour tous les vaccins, des réactions allergiques d'une certaine ampleur sont possibles mais néanmoins tout à fait exceptionnelles.

PRÉVENTION DE LA VARICELLE

Par ailleurs, sachez que la varicelle contractée durant la grossesse peut constituer elle aussi un danger pour l'enfant qui va naître.

La vaccination contre la varicelle est gratuite pour chaque femme en âge de procréer.

